

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE: **ECOLE ELEMENTAIRE DU MOULIN NEUF**
880 ROUTE D'ANTIBES
06410 BIOT

DATE: **09/11/15**

PARTICIPANTS:

- **Membres titulaires (Représentants des Parents, Enseignants, Représentants de la collectivité, DDEN)**
 - o Représentants des parents: Mme Badaud et Mr Lebessou (CP), Mme Bellanger et Mme Palazzoni (CP), Mme Marqué et M. Caron (CE1), Mme Arnaldi (CE2), Mme Deronne (CM1), Mme Soli (CM1/2), M. Mangin (CM2), Mme Dupiol (trésorière de l'APE), Mme Frugier (présidente de l'APE).
 - o Enseignants: Mme Ménard (CP), Me Marengo (CP/CE1), Me Salicis (CE1), M. Bridoux (CE1/2, directeur), Mme Arnaud (CE2), M. Chaput (CM1/2), Me Léouffre (CM2), Me Roche (Enseignante Regad), Mme Béléliis (CM1) en congé maladie est excusée.
 - o Mairie de Biot: Me Brosset (conseillère municipale élue à l'éducation), Mr Pizepan (directeur des services techniques), M. L'hôpital (réfèrent du périscolaire Moulin neuf)
 - o Yves Ferey, délégué départemental de l'Education nationale,

ORDRE DU JOUR:

- Résultats des élections des représentants de l'APE et présentation des membres du conseil,
- Bilan de la rentrée et perspectives de l'année 2015-16,
- Point sur les conséquences des inondations sur l'organisation de l'école
- Questions diverses.

POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION:

- Point sur les effets des inondations sur l'organisation de l'école
- Animation périscolaire

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU CONSEIL: *(joindre la délibération éventuelle s'il y a lieu)*

– **Election des représentants des parents d'élèves pour l'année 2015-16.**

Une seule liste de candidature s'est présentée et a donc été élue le 09 octobre dernier. Compte-tenu des inondations du 03 octobre 2015 et la fermeture de l'école durant les trois premiers jours de la semaine de l'élection, la participation est donc en baisse par rapport à l'an passé: 50 % de vote cette année. Le vote par correspondance reste, une fois encore, le mode de scrutin plébiscité par tous les parents puisque personne ne s'est présenté aux urnes placées à l'école le vendredi 09 octobre.

Présentation du bureau par un représentant de l'A.P.E et tour de table pour l'identification des nouveaux membres.

Mme Frugier: présidente de l'association, vice-présidente: Mme Bellanger, secrétaire: Mme Arnaldi, trésorières: Mme Castellino et Mme Dupiol.

Les représentants des parents sont, cette année:

- Mme Pallazzoni et Mme Bellanger pour le CP/CE1 de Mme Marengo,
- Mr Lebessou et Mme Badaud pour le CP de Mme Ménard,
- Mr Caron et Mme Marqué pour le CE1 de Mme Salicis,
- Mme Deville et Mme François pour le CE1/CE2 de F. Bridoux,
- Mme Arnaldi et Mme Cheurlin pour le CE2 de C.Arnaud
- Mme Soli et Mme Deville pour le CM1/2 de Mr Chaput,
- Mme Deronne et Mme Frugier pour le CM1 de F. Bélélis
- Mme Bernardi et Mr Mangin pour le CM2 de C.Léouffre.

Mr Bridoux rappelle que si toute personne du bureau de l'APE, voire même tout autre parent d'élève est accepté et même bienvenu lors des conseils d'école, seuls les représentants des huit classes ont le droit de voter lorsque cela est nécessaire...

– **Présentation de l'organisation pédagogique 2015/16:**

La montée mécanique d'un plus grand nombre d'élèves de grande section que celui d'élèves de CM2 quittant l'école a généré une augmentation des effectifs cette année. Comme l'an passé, toutes les nouvelles demandes extérieures d'accès à l'école par dérogation ont été refusées. Le nombre d'enfants en restauration scolaire atteint un seuil critique qui ne pourra pas être dépassé. A la date du conseil, l'effectif total était de 202 élèves inscrits auxquels pourront s'ajouter d'éventuelles arrivées d'enfants du voyage. L'école a reçu cette année pour la première fois l'aide d'une enseignante dédiée au profil de ce type d'enfants. Elle intervient à l'école tous les mercredis matins.

Sur l'organisation pédagogique également, cette montée des effectifs a impliqué cette année une troisième classe en double niveau en CP/CE1 pour s'adapter au suivi des cohortes.

Le projet d'école 2012-2015, qui devait s'arrêter fin juin 2015, a été prolongé d'un an afin que le nouveau projet soit en cohérence avec les nouveaux programmes de l'élémentaire qui rentreront en vigueur à la rentrée 2016. En conséquence, les axes sur la maîtrise de la langue, les arts et les sciences restent cette année les objectifs principaux de travail dans chaque classe.

Le nouveau programme d'enseignement moral et civique est, quant à lui, mis en place dès cette année.

Dans l'élaboration du nouveau projet d'école, sera tenu compte du plan éducatif territorial de la commune mis en place en juin 2015 afin que les actions scolaires et périscolaires futures aillent dans le même sens tout en se complétant.

Le nouveau projet d'école sera présenté et validé lors du troisième conseil d'école de cette année.

Les différents projets des classes ont été présentés en début d'année aux parents d'élèves de chaque classe lors des réunions de rentrée. On s'appuiera sur les partenaires institutionnels habituels, la CASA pour les sciences, la gendarmerie nationale pour le permis piéton en cycle 2 et le permis internet en cycle 3. Mr Ferey intervient pour demander alors la libération du parking de la Fontanette pour permettre la passation des épreuves pratiques de sécurité routière qu'il organise avec la MAIF pour les classes de CM. Ce qui est validé par Mme Brosset sous réserve de l'évacuation des derniers véhicules sinistrés restés sur place.

Pour les sorties pédagogiques sur lesquels s'appuient d'autres projets, des bouleversements ont eu lieu quant au transport. Le bus communal ayant été sinistré comme de nombreuses structures du village, une inconnue demeure à ce jour sur les possibilités de sorties à venir et à planifier.

Mme Brosset indique qu'aucune décision n'a été arrêtée à ce jour sur l'achat d'un nouveau bus par la commune. Peut-être que les demandes futures de transport seront assurées par un prestataire de service, ce qui induira de fait une réduction des possibilités. Il faut attendre le vote du nouveau budget 2016 pour connaître les moyens qui seront octroyés au transport futur des scolaires.

- Point sur les conséquences des inondations sur le fonctionnement de l'école:

Outre les sorties pédagogiques mises en suspens, l'organisation des activités sportives a été également modifiée. Les rotations en bus pour la natation scolaire sont maintenues jusqu'en décembre car elle relève d'une activité obligatoire définie dans les programmes de l'école. Les infrastructures accueillant d'habitude les classes comme le T.C.M ou l'académie de golf Autiero étant en cours de rénovation, les séances programmées sont pour le moment suspendues.

Concernant le glissement de terrain dans la cour de récréation, Mr Pizepan rappelle que différentes visites d'experts ont eu lieu à l'école avant sa réouverture pour vérifier que toutes les structures restantes étaient bien sécurisées, notamment avec la présence de nouvelles fissures au niveau du préau. Il en est de même du toit de l'école dont l'étanchéité a été vérifiée.

Mr Pizepan détaille la nature des travaux qui sont envisagés pour une réfection complète et des différentes solutions possibles. La rénovation porterait sur la construction de nouveaux murs de

soutènement puisque les assurances ne financeront qu'un remplacement à l'identique.

Plusieurs personnes émettent alors l'hypothèse d'un agrandissement de la cour, en profitant du gros -oeuvre à faire de toute façon à cet endroit mais Mr Pizepan évoque un surcoût trop conséquent pour que la commune puisse envisager cette possibilité.

Mr Lhôpital demande alors que dans la réalisation de ce nouveau mur soit envisagée la mise en place de pergolas fixées directement sur ce mur pour éviter la présence de piliers multiples comme cela était le cas auparavant. Là encore, cela doit être envisagée dans la préparation budgétaire et devra être évoqué ultérieurement.

Compte-tenu de l'ampleur des travaux à faire et des engins nécessaires en action sur place, tous s'accordent sur la nécessité de remettre ces travaux aux congés d'été 2016 afin de garantir aux élèves de l'école d'avoir un minimum d'espace de récréation pour le reste de l'année. Une partie de l'école doit encore être évacuée pour élargir davantage l'espace disponible dans la cour.

Mr Bridoux insiste sur le fait que le dégagement de la cour doit être une priorité absolue, le manque d'espaces extérieurs étant une problématique réelle au Moulin neuf, accentuée davantage par la condamnation d'une partie de la cour. Mr Pizepan et Mme Brosset sont tout à fait d'accord sur ce point.

- Questions diverses:

- Question des parents d'élèves concernant l'organisation de la kermesse un samedi:

- Cette demande émane des parents d'élèves, représentants des parents d'élèves, membres actifs de l'APE et surtout organisateurs chaque année de cette kermesse. Mme Frugier rappelle que l'installation des stands avait été très compliquée l'an passé car les activités périscolaires occupaient encore préau et cour le vendredi après-midi. De plus, les parents organisateurs reconnaissent être plus fatigués et stressés en fin de journée, la mise en place des stands le samedi matin serait plus confortable et facilitée.
- L'école primaire Olivari organise également la kermesse depuis de nombreuses années le samedi.
- La question est de savoir si l'affluence des familles sera identique. En effet, de nombreuses familles ne sont pas biotoises et déposent leurs enfants à l'école avant de partir travailler à Sophia Antipolis. Est évoquée la possibilité de sonder les familles de l'école sur ce point. La question a été également posée au conseil d'école de la maternelle.
- Le sujet sera précisé lors du deuxième conseil d'école après avis.

- Question des parents d'élèves sur le temps de garderie du matin:

Plusieurs familles demandent que des jeux soient mis à disposition des enfants restant sans occupation dans la salle polyvalente avant 8h20. Mr Lhôpital rappelle la spécificité de ce temps durant lequel les élèves arrivent au compte-goutte, ce qui exclut la mise en place d'activités pleines en tant que telles. Néanmoins, l'achat de petits jeux de cartes est à l'étude.

- Question des parents d'élèves sur la mise en place d'un dépose-minute le matin:
- De fait, de nombreuses voitures opèrent déjà de cette façon sur la voie centrale du parking, ce qui provoque un ralentissement général dans la fluidité de la circulation. Mr Caron souligne la dangerosité de la mise en place d'une telle mesure du fait du comportement inadéquat de nombreux conducteurs. Mr Bridoux aimerait une présence policière plus fréquente le matin à cet endroit pour réguler le trafic et éviter les stationnements gênants qui bloquent accès et sortie du parking. Le directeur rappelle que cette question avait déjà été évoquée lors d'un conseil d'école il y a plusieurs années et qu'après étude spécifique de faisabilité par la municipalité d'alors, la police municipale avait refusé. Mme Brosset confirme que seule la police municipale a autorité en la matière. Mr Mangin et Mr Caron demandent à la mairie que le cheminement piéton conduisant à l'entrée du parking depuis le virage en bas de pente soit redessiné et réagréé en copeaux de bois.

- Question des parents d'élèves sur l'organisation d'une fête de Noël et de Carnaval à l'école:

Mr Bridoux rappelle que, si les activités scolaires en maternelle, s'appuient davantage sur les différents événements calendaires de l'année, le programme élémentaire est lui plus contraint. Le principe de laïcité dans les écoles interdit toute célébration spécifique à connotation religieuse, ce qui n'exclut pas non plus des moments de convivialité. Chaque année, un spectacle de Noël, financé par la mairie de Biot, est organisé: venue de conteurs et d'artistes divers pour ponctuer la fin de l'année civile. Cette année encore, ce sera le cas. Dans les classes, en fonction des projets, des activités sur le thème de Noël ont lieu chaque année: apprentissages de chants, bricolages et décoration des classes et un goûter de Noël est offert par la municipalité aux élèves de l'école. Mme Marengo regrette que la distribution de ce goûter en fin de classe ne soit pas un vrai moment de convivialité, ce qui, du fait de la sortie des élèves à 15h30, ne peut plus l'être de toute façon. Mais l'organisation d'un goûter de Noël sur temps scolaire avec présence des parents ne peut effectivement plus être organisé en élémentaire, comme il est de coutume en maternelle. Concernant Carnaval, une grande partie de l'équipe enseignante ne voit pas comment ce thème peut être justifié pédagogiquement sur une journée entière de classe. Mr Bridoux rappelle que, depuis le début de l'année tous les enseignants de l'école, ont constaté une confusion réelle des élèves entre temps scolaire et d'animation. Ce qui ne facilite pas leur concentration sur les activités scolaires programmées. Mme Dupiol demande plus de convivialité à cette période de l'année et Mme Dalban la rejoint sur ce point. Mais une grande partie de l'équipe enseignante reste dubitative sur le fait de faire venir les enfants costumés toute une journée en classe. Cette fête de Carnaval a plus sa place en temps d'animation. La balle est dans le camp de l'équipe périscolaire même si Mr Bridoux n'interdit pas à Mme Dalban de venir costumée en février 2016 si le cœur lui en dit...

C'est sur ce ton plus festif que la séance est close, l'ordre du jour ayant été traité dans son intégralité.

à Biot , le 17/11/2015

Le président du conseil d'école faisant office de secrétaire de séance,

F. Bridoux